

parvenons à vendre des produits de haute qualité mais à bas prix dans ces pays, nous pourrions démanteler ce cartel international dont la seule raison d'existence est la réalisation de bénéfices maximums à nos dépens. Toute la recherche qu'entreprend le cartel vise à accroître ses bénéfices et non à profiter à l'humanité. Je ne vois pas pourquoi le Canada ne pourrait pas se spécialiser dans la fabrication et la distribution de produits pharmaceutiques. Il faut, je le reconnais, fabriquer des médicaments inoffensifs et nous pourrions peut-être nous spécialiser dans la fabrication d'un certain nombre choisi de médicaments. Une société de la Couronne existe pour servir les gens, c'est là sa valeur. Peu m'importe que les sociétés de produits pharmaceutiques relèvent du secteur public ou privé.

● (3.30 p.m.)

Je n'ai pas d'idée arrêtée sur la propriété publique ou la propriété privée. Je ne crois pas que, de façon intrinsèque, l'une soit supérieure à l'autre. Mais ce n'est pas là mon point. Je n'essaie pas de faire un raisonnement philosophique. Je dis simplement qu'une société de la Couronne répondrait mieux aux besoins des Canadiens. Elle serait plus souple, car elle aurait à rendre compte de son activité au peuple canadien, contrairement à ces grandes sociétés pharmaceutiques internationales. Le critère ultime de la valeur d'une organisation, c'est sans conteste le degré auquel elle répond aux besoins des gens.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, parce que les sociétés pharmaceutiques ont mal servi les Canadiens, parce qu'elles ont songé d'abord à leurs propres intérêts, il est impérieux d'établir un organisme qui réponde à ces besoins, une société de la Couronne qui fabriquerait et distribuerait les médicaments.

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, deux choses étaient à prévoir cet après-midi. D'abord nos amis à l'extrême-gauche ont réclamé la paternité de la présente mesure. Depuis 1933, le parti socialiste du pays s'est attribué le mérite de presque tout ce qui est survenu au Canada sauf peut-être la maternité, et ses adeptes ont apporté leur contribution dans ce domaine. Avant de laisser cet aspect, je veux signaler que personne n'a jamais douté que le gouvernement avait l'intention de présenter la mesure après le 25 juin de l'an dernier. Le principe a toujours fait partie de la doctrine libérale. L'intervention d'un groupe quelconque de la Chambre n'était pas nécessaire pour inciter les députés libéraux à présenter de nouveau la mesure.

On pouvait aussi prévoir cet après-midi que nos thérapeutes politiques de l'extrême-gauche proposent de nouveau comme panacée ou remède universel l'étatisation ou l'institution d'une société d'État. Ce remède a été répandu dans tout le pays depuis la formation de ce parti et vraiment, monsieur l'Orateur, il est impossible de simplifier les grands problèmes nationaux en se contentant de recommander l'étatisation ou l'institution d'une société d'État. Cette panacée devrait être étiquetée «Usage interne dangereux», sûrement pour certaines maladies. D'autre part, monsieur l'Orateur, je pense que les députés ministériels ont de la chance que la mesure à l'étude reçoive un tel appui, du moins de certains membres de l'opposition.

J'appuie la mesure et je loue le ministre intéressé de sa volonté inébranlable de combattre les prix exorbitants des médicaments au pays et de sa décision de présenter le bill au début de la nouvelle année. Sans doute, de nombreux secteurs du Canada seront contre le bill. On dira dans certains milieux que la mesure comporte des menaces à la santé, à la liberté, à la recherche, mais toutes ces considérations sont contrebalancées par les avantages de la proposition.

L'opposition viendra de ceux qui décriront le spectacle effarant d'une industrie primordiale de médicaments en ruines. Elle viendra de ceux qui se disent clairvoyants et qui évoquent l'exode vers l'étranger de milliers de chercheurs scientifiques et de l'échec de la recherche chez nous. Il y aura une certaine opposition, je crains, d'agents parlementaires de couloir bien nantis, qui prétendront que la libre entreprise est en danger et que si le gouvernement ne cherche pas à protéger le consommateur canadien de cette façon, nous subirons de graves inconvénients.

Un des objectifs de la mesure à l'étude est de relâcher la protection actuellement accordée aux brevets, de stimuler la concurrence dans le domaine de l'industrie pharmaceutique au Canada. Nous espérons que cette mesure permettra de réduire les prix. Le gouvernement ne propose pas une régie des prix ni la nationalisation. Mais c'est la menace qui plane actuellement en Suède. Certains députés savent peut-être que le gouvernement suédois a déclaré qu'il pourrait nationaliser les pharmacies du pays afin d'abaisser les prix, mais les prix au Canada de 8 médicaments populaires seraient de 86 p. 100 plus élevés qu'en Suède. Le gouvernement agit donc au Canada de façon à assurer aux consommateurs qu'ils ne paient pas un montant excessif pour les médicaments qui leur sont indispensables.